

**DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION
POUR L'ACQUISITION DE PIÈGES À MOUSTIQUES
ANNÉE 2026**

En 2026, la Commune de Brindas renouvelle la subvention à hauteur de 75 € maximum (dans la limite des crédits inscrits au budget 2026 pour cette opération, soit 15 000 €) pour l'acquisition de pièges à moustiques, achetés durant la période de mise en place du dispositif (soit du 1^{er} mars au 30 novembre 2026), pour toute personne domiciliée sur le territoire de la commune. Cette subvention a été approuvée par la délibération n°D2026-18 du 23 février 2026.

La subvention est plafonnée au coût réel d'acquisition pour les achats de moins de 75 €.

Les conditions à remplir pour l'obtention de cette aide financière seront les suivantes :

- Être un particulier
- Habiter à Brindas
- Une seule aide par foyer sera accordée. En l'occurrence, les Brindasiens ayant déjà perçu une subvention en 2025 pour l'acquisition de pièges à moustiques ne pourront pas prétendre à cette aide en 2026.
- Avoir acquis le ou les pièges à moustiques entre le 1^{er} mars et le 30 novembre 2026
- Tous les modèles de pièges à moustiques sont acceptés.

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR LA DEMANDE DE SUBVENTION

Pour satisfaire aux exigences conditionnant la subvention, le bénéficiaire devra remettre :

- Le formulaire de demande de subvention complété
- La copie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois au même nom et adresse que ceux indiqués sur le formulaire de demande de subvention
- La facture d'achat. L'installation n'est pas prise en compte dans la subvention, seul l'achat du piège à moustiques est concerné. En conséquence, les recharges pour pièges à moustiques ne rentrent pas dans la subvention.
- Un RIB au nom du demandeur indiqué sur le formulaire.

EXEMPLES DE TYPES DE PIEGE :



LE DEMANDEUR

NOM Prénom :

Adresse :

N° de téléphone :

Mél :

Règles d'utilisation de la confidentialité et traitement des données à caractère personnel

Le demandeur est informé que tout traitement ultérieur, ou constitution d'un fichier comportant des données à caractère personnel, est soumis aux dispositions du Règlement de l'Union Européenne 2016/679 du Parlement européen, et du Conseil du 27/04/2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, et à la libre circulation de ces données, abrogeant la directive 95/46/CE, et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés.

Contrevenir à ces limites engage sa responsabilité personnelle, et peut être passible de sanctions pénales, prévues notamment aux articles 226-21 et 226-22 du Code pénal.

Conformément à la réglementation générale sur la protection des données, dite RGPD, nous vous informons que les informations collectées servent à assurer le bon suivi pour le versement de l'aide financière dans le cadre de l'acquisition d'un piège à moustiques. Elles seront traitées par les personnes dûment habilitées, et seront conservées pour une durée n'excédant pas celle nécessaire à la satisfaction de cette finalité. Les droits d'accès et de rectifications prévues par les articles 15 et 16 du Règlement (UE) 2016/679 (Règlement général sur la protection des données) s'exercent auprès de la mairie de Brindas. Les droits d'opposition (article 21 du RGPD), de limitation (article 18 du RGPD), et d'effacement (article 17 du RGPD) s'appliquent au présent traitement. Vous pouvez les exercer sur simple demande en adressant un courrier muni de l'identité du demandeur à la mairie de Brindas : 18 place de Verdun 69126 BRINDAS.

Je soussigné(e),

Avoir bien pris connaissance des règles d'utilisation de la confidentialité et traitement des données à caractère personnel

À Brindas, le2026



Mairie de Brindas

18 Place de Verdun, 69126 Brindas

Tél. 04 78 16 02 00

accueil@brindas.fr

www.brindas.fr

Horaires :

lundi 9h-12h, 14h-17h

Mardi 14h-18h

Mercredi 9h-12h, 14h-17h

Jeudi 8h15-12h

Vendredi 9h-12h, 14h-17h

Samedi 9h-12h (accueil et état-civil)